

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 2 : 1916) du

LUNDI 5 JUIN 1916

Les Allemands, après leur arrivée à Bruxelles, voulurent assimiler le clergé des diverses confessions religieuses au personnel des administrations publiques et le contraindre à signer la formule de la Convention de La Haye : « *Je promets de continuer scrupuleusement et loyalement l'accomplissement de mes fonctions, de ne rien entreprendre et de tout omettre qui puisse nuire à l'administration allemande dans le territoire belge occupé.* »

Mais de graves conflits ne tardèrent pas à éclater entre le clergé catholique et le pouvoir occupant, à la suite de la lecture, en chaire, de la première lettre pastorale du Cardinal Mercier (1).

En présence des entraves apportées à l'exercice de leur ministère, les membres du clergé catholique refusèrent de prendre l'engagement que le Gouvernement général voulait leur faire signer. Et celui-ci s'inclina devant cette résistance. Sans doute redoutait-il de devoir arrêter des milliers de curés, de vicaires, de desservants. Le clergé protestant a signé. Pourquoi ? Je l'ignore.

Quant au clergé juif, il a suivi l'exemple du clergé catholique. Mais l'autorité allemande,

connaissant sa faiblesse numérique, l'a traité à la prussienne. Aux émissaires allemands qui vinrent le trouver pour l'obliger à signer et à faire signer les autres ministres du culte israélite, M. Bloch, grand-rabbin, répondit :

- *Nous ne signerons pas. Le clergé catholique n'a pas signé. La Constitution belge proclame l'égalité des cultes devant la loi. Nous agissons comme lui.*

A partir de ce moment, tous les faits et gestes du grand rabbin furent épiés et ses paroles, à la synagogue, furent sténographiées par des espions.

Après la fête de Pâques, à l'occasion de laquelle il avait prononcé un sermon sur la "*fête de l'indépendance juive*" (la sortie d'Égypte), sermon parsemé de réflexions patriotiques, M. Bloch fut appelé devant un tribunal militaire. Il vint d'être condamné à six mois de prison pour avoir, dit le jugement, « *offensé les sentiments de deux personnes qui assistaient à la cérémonie religieuse* ».

Ces deux personnes étaient les deux mouchards de la « *Kommandantur* » (2).

(1) Voir 1er, 4, 7, 10 et 11 janvier 1915.

Roberto J. **Payró** ; « *La Pastoral de Monseñor Mercier* » ; in **La Nación** ; 11/03/1915 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19141225%20PAYRO%20PASTORAL%20MONSENIOR%20MERCIER%20FR.pdf>

(2) Le fait que le clergé israélite a refusé de signer a eu une conséquence : la privation de tout traitement pendant l'occupation. Les ministres du culte israélite ont dû vivre d'emprunts.

Pour **Armand Bloch, Grand Rabbin**, voir :

WHITLOCK, Brand ; « *Le docteur Bull* » (chapitre XII de 1916) in ***La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*** ; Paris ; Berger-Levrault ; 1922, pages 332-333 :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201916%20CHAPITRE%2012.pdf>

Les Cahiers de la Mémoire contemporaine 11/2014

<http://www.fmc-seh.be/publication/les-cahiers-memoire-contemporaine-112014-2/>